



Rubrique: Concordats

Sous-rubrique: Appel aux créanciers lors d'un concordat/assemblée des créanciers

Date de publication: SHAB, KABGE - 30.07.2020

Numéro de publication: NA03-0000000493

Canton: VD

Entité de publication:

Julien Greub, Rue de la Paix 6, 1003 Lausanne

C.P. Luxe Sàrl

Débiteurs:

C.P. Luxe Sàrl
CHE-157.650.147
route de Thonon 152A
1222 Vézenaz

Indications sur l'assemblée des créanciers

01.09.2020, 14:00 heure

c/o: C.P. Luxe Sàrl

Rte de Thonon 152a
1222 Vézenaz

Assemblée des créanciers : Mardi 1er septembre 2020 à 14h00

Lieu : Dans les locaux de C.P. Luxe Sàrl, Rte de Thonon 152a, 1222 VESENAZ

Consultation des pièces : Dans les vingt jours précédant l'assemblée des créanciers en l'Etude du Commissaire par prise de rendez-vous préalable

Expiration du sursis : 14 septembre 2020

Le commissaire ne donne aucune garantie pour le paiement des dettes contractées pendant le sursis concordataire.

Point de contact:

Julien Greub
Rue de la Paix 6
1003 Lausanne

Remarques juridiques:

Les créanciers sont invités à annoncer leurs créances (valeur à la date du sursis concordataire provisoire) par écrit au point de contact en communiquant au commissaire les moyens de preuve dans le délai indiqué. Les créanciers qui ne signalent pas leurs créances ou qui le font en retard sont exclus des délibérations relatives au concordat.

Publication selon l'art. 300 LP.

Délai : 1 mois